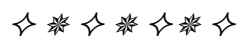


SYNTHESE

L'ESSENTIEL DU COLLOQUE
« LA CASA ET L'EAU, SON TERRITOIRE, ADAPTATION
ET INNOVATION »
DU 9 DÉCEMBRE 2023

Ordre du Jour

1. Ouverture du colloque
2. Introduction : Projection de la physionomie du littoral
3. Table ronde 1 : « La stratégie d'adaptation du territoire et la protection des milieux »
4. Table ronde 2 : « La sécurisation des besoins en eau potable et des besoins économiques »
5. Clôture



OUVERTURE DU COLLOQUE

Après une introduction de **Monsieur Denis CARREAUX, Monsieur Bernard TOMASINI**, Président du Conseil de Développement, expose les enjeux animant ce colloque sur l'eau.

- Le Colloque intervient pour l'année des 20 ans du CDD.
- Le rôle du CDD à travers la démocratie « contributive » et sa fonction
- Les sécheresses records de 2022 et 2023 mettant en avant la problématique de l'usage de l'eau sur le territoire.
- Les Assises départementales de l'eau.
- La CASA est le premier territoire qui va assister à la présentation de la feuille de route des Assises.

Le Président met également en évidence les grandes questions que soulève ce colloque :

1. Quelles sont les attentes de cet évènement ? Quelles sont les attentes des citoyens et de la société civile ? Comment poursuivre l'engagement du territoire pour améliorer la gestion de la ressource en eau face au réchauffement climatique et dans le respect des milieux naturels ?
2. Comment les citoyens et la société civile peuvent accompagner cette démarche aux côtés des élus et des techniciens ?

Monsieur Jean LEONETTI, Président de la CASA, recontextualise l'évènement à l'échelle du territoire et de Sophia Antipolis. Territoire d'exception, cumulant des défis mondiaux liés aux changements, et notamment à leurs accélérations caractéristiques du XXI^e siècle.

Le Président aborde l'importance de la réflexion autour de la thématique de l'eau à travers un double aspect : le paradoxe entre les nombreuses entrées d'eau et son manque. C'est-à-dire, des enjeux climatiques qui provoquent des inondations, mais aussi de la pénurie d'eau.

L'eau, n'étant pas une problématique faisant partie d'un programme électoral, ce sont les Conseils de développement qui permettent au territoire d'apporter de la matière aux élus, notamment en termes de stratégie sophilopolitaine. Cette stratégie qui expose deux grands enjeux : l'enjeu du numérique et de l'intelligence artificielle, et l'enjeu de la préservation du territoire.

Le Président met en avant l'équilibre stratégique à adopter au sein du territoire. L'équilibre entre le développement du territoire et sa préservation. L'équilibre entre une manière de construire différente, et une façon de déconstruire aux endroits stratégiques. La stratégie dites « du juste milieu ».

INTRODUCTION : PROJECTION DE LA PHYSIONOMIE DU LITTORAL

Monsieur Eric LEFEBVRE, Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes (DDTM), vient appuyer les propos de Monsieur LEONETTI et Monsieur TOMASINI. Il les a également remerciés d'être à l'initiative de ce colloque.

Les Assises de l'eau :

Monsieur LEFEBVRE rappelle la raison de la tenue des **Assises de l'eau**. Elles sont le résultat de la sécheresse particulièrement marquée (avec un déficit pluviométrique de plus de 50%) de l'été 2022 dans tout le sud de la France.

Les conséquences de cette sécheresse :

- De faibles débits dans les cours d'eau,
- Un impact sur l'équilibre des milieux naturels,
- Un niveau anormalement bas des nappes.

Des conséquences qui ont conduit à une gestion opérationnelle dans l'urgence avec les collectivités et d'autres partenaires. Mais aussi à des restrictions d'eau, à des mesures de sobriétés pendant environ 9 mois sur les usages économiques et domestiques.

Le Directeur de la DDTM met en avant la « non-négociable » solidarité amont-aval rappelée lors du Salon des maires. Une solidarité tenant des échanges d'eau entre les bassins versant.

Dans la suite des événements extrêmes qui ont poussé le CDD à aborder cette thématique de l'eau : les déficits pluviométriques de 2023. Des déficits mieux managés grâce aux expériences antérieures, notamment à travers la mise en œuvre d'une politique de contrôle. Mais aussi les événements de pluviométrie extrême comme la tempête Aline, seront-ils suffisants pour recharger les nappes et éviter de nouvelles crises de l'eau en 2024 ?

Ce sont tous ces paramètres qui ont conduit le Préfet à lancer cette démarche des Assises de l'eau. La séance plénière d'ouverture du 23 janvier 2023 a réuni plus de 250 participants. Les deux tables rondes du colloque reprennent les quatre axes qui ont servi à la conduite des ateliers pendant les Assises. La feuille de route des Assises regroupe 22 fiches actions pilotées par différents partenaires.

Dès janvier 2023, des actions ont été mises en place :

- ✓ Définition d'un cadre de gouvernance à une échelle cohérente,
- ✓ Prospective d'action sur les activités grosses consommatrices (golfs, stations de ski...),
- ✓ Prospective sur les solutions alternatives,

Des priorités sont mises en évidence :

- L'amélioration de la connaissance et le partage des données :
 - La préservation des milieux,
 - La ressource en eau domestique,
 - La ressource en eau pour les besoins économiques,
 - La relation entre urbanisme et ressource en eau

Les enjeux :

Monsieur LEFEBVRE rappelle la forme indispensable de la participation du grand public concernant la problématique de l'eau. Car cet enjeu devient « l'affaire de tous ». La démarche de la CASA et donc du CDD rejoint la volonté de l'Etat d'ouvrir les travaux des Assises au monde associatif en 2024. Tout cela rejoint le Plan Eau National et ses 53 mesures visant à répondre à 3 enjeux :

1. La sobriété des usages (réduction de 10% de l'eau prélevée d'ici 2030),
2. La qualité de la ressource en eau,
3. La disponibilité de la ressource,

TABLE RONDE 1 : « LA STRATÉGIE D'ADAPTATION DU TERRITOIRE ET LA PROTECTION DES MILIEUX »

Intervenants :

- **Audrey MASSOT** (Cheffe de pôle à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM))
- **Cyril MARRO** (Directeur général du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE)).
- **René BONVALLAT** (Chef de service départemental, adjoint à l'Office Français de la Biodiversité (OFB)).

Questions du public :

- **Emmanuel DELMOTTE** (Habitant de Châteauneuf, vice-président du Syndicat des Eaux du Foulon).
- **Elue à la ville d'Antibes**
- **Daniel FECOURT** (habitant du Rouret)
- **Jean-Philippe FRERE** (exploitant agricole)

L'ESSENTIEL :

Les gros consommateurs d'eau :

Les groupes de travail de la **DDTM** se sont penchés sur la problématique des golfs (gros consommateurs d'eau), et ont ressorti deux objectifs principaux :

- Définir une doctrine concertée pour la mise en œuvre d'une restriction d'eau, pour l'expliquer et pour la façon de l'appliquer.
- Entamer la transition de cette filière économique vers des usages de sobriété, d'usage rationnel de la ressource, dans une démarche collective d'adaptation au changement climatique.

Des actions ont également été menées auprès de la filière des ports. Les acteurs ont été réunis par l'Etat en mai 2023 pour mener le même type de travail, afin de les rencontrer, de faire connaissance, d'examiner leurs difficultés et d'adapter les mesures de restriction en été, en fonction des acteurs économiques.

Les gestionnaires des collectivités vont tenter de mener une gestion ciblée sur ces consommateurs d'eau. Ce travail est difficile à mener, car certaines collectivités sont en délégation de service public, d'autres sont en régie. Les relations sont plus ou moins bonnes avec les délégataires, plus ou moins faciles dans la transmission de données.

La volonté des Assises comme celle de la DDTM pour 2024, était d'ouvrir pour beaucoup plus ses travaux à la société civile et aux associations (notamment environnementales). Ce qui a mené, en collaboration avec les collectivités territoriales, à l'élaboration d'un diagnostic de ce

qui existait, ce qui manquait, et pour mettre en œuvre des actions concrètes. Objectif : obtenir une véritable adaptation du territoire au changement climatique.

Le SMIAGE :

Le **SMIAGE** existe depuis 2017 suite aux crues de 2015 sur la CASA. Son rôle et ses compétences sont :

- Lutter contre les inondations,
- La ressource en eau et son suivi.

Le niveau des nappes n'est pas encore revenu à son état initial. La recharge automnale est importante, il faut espérer qu'elle soit optimale, sinon, la période estivale s'annonce de nouveau compliquée.

L'OFB :

L'**OFB** est un établissement public sous la cotutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. Ils effectuent 4 missions :

1. Des contrôles à hauteur de 60% sur tous les usages de l'eau,
2. Un réseau de connaissances,
3. Un appui technique auprès des services de l'Etat concernant les dépôts de dossiers avec étude d'impact,
4. Mobilisation citoyenne.

Les efforts de l'OFB ont été axés sur les contrôles quantitatifs de certains usages notamment lors d'un arrêté sécheresse. Des contrôles se comptant autour d'une centaine pour l'année 2023. S'ils possédaient plus de moyens ils feraient plus de contrôles. Cependant, la DDTM effectue également des contrôles, tout comme la police et les gendarmes. Deux PV ont été réalisés à destination d'entreprises, pour non-respect des arrêtés sécheresse. Enfin, les contrôles prouvent 50% de la conformité.

Les REUT :

Les Alpes-Maritimes est le premier département à expérimenter la réutilisation des eaux usées (REUT). En sortie de station d'épuration, c'est une eau à laquelle on ajoute un traitement supplémentaire pour une nouvelle vie. Processus autorisé sur la CASA et la CACPL. Cette eau est exemptée de restriction en été. Néanmoins la REUT n'est pas la seule solution, il faut miser sur la sobriété.

Il est important de souligner qu'après les Assises, toutes les collectivités ont déposé des projets sur la table.

L'aspect de la désalinisation est une solution extrême. Avant, il faut mettre en œuvre d'autres politiques publiques, car elle aura forcément un très fort impact sur le milieu. De plus, en termes de coûts, la désalinisation coûte très cher avec un impact très fort sur l'énergie.

La loi NOTRe :

Le regroupement intercommunal émanant de la loi NOTRe, a donné naissance aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). C'est ces EPCI qui possèdent la compétence eau potable et assainissement. L'intérêt du SMIAGE est de rassembler l'ensemble des EPCI afin de parvenir à une vision globale pour obtenir l'optimisation des transferts d'eau ainsi qu'une rationalisation de l'usage de l'eau.

Changement du rapport à l'eau :

Il nous faut changer notre rapport à l'eau. Cependant, une volonté de ne pas changer ses habitudes subsiste. Est-il normal d'autoriser encore la construction de piscines ? Quels moyens pouvons-nous mettre en œuvre pour rendre l'utilisation de l'eau équitable ? Il faut surtout changer la vision de l'autre usager. Nous sommes tous coresponsables de ce qui arrive.

Les documents de planification :

Il va être nécessaire d'inclure l'eau dans les documents de planification (SCoT, PLU...) pour obtenir une adéquation entre l'urbanisme et l'eau. Nous allons devoir nous adapter plus rapidement, pour cela il faut une politique proactive sur l'aménagement du territoire. Pour ce faire, il est établi actuellement un document de référence sur la ressource en eau qui est en fait un état des lieux de la ressource en identifiant, bien évidemment, les différents prélèvements. Un partenariat avec Météo France a également été mis en place, mais aussi avec la Chambre d'Agriculture afin d'obtenir davantage de données, notamment sur les canaux en ce qui concerne l'agriculture.

Contrôles de consommation d'eau :

Des « contrôles pédagogiques » ont commencé en 2022. La DDTM et l'OFB n'ont pas immédiatement appliqué des sanctions mais ont développé « des comités de ressource en eau ». En 2024, la DDTM va travailler avec le monde associatif et en faire de vrais relais sur le territoire afin que « sobriété » devienne le mot d'ordre. Cette sobriété passera beaucoup par l'effet de masse aujourd'hui. Il existe des zones de sauvegarde de la ressource en eau, des nappes préservées pour les générations futures.

La sobriété :

En premier il y a une réflexion autour d'une urbanisation raisonnée. Objectiver réellement le manque d'eau ou sa disponibilité est déjà une première étape avant l'urbanisation. De plus, il y a un vrai travail mené pour accompagner les stations de ski vers une transition des activités.

Une politique de communication plus efficace pourrait être mise en œuvre au niveau des habitants et des citoyens concernant les économies en eau. C'est également un travail à mener avec les collectivités (arrosage des espaces verts, douches de plages...).

TABLE RONDE 2 : « LA SÉCURISATION DES BESOINS EN EAU POTABLE ET DES BESOINS ÉCONOMIQUES »

Intervenants :

- **Audrey MASSOT** (Cheffe de pôle à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM))
- **Sylvie TOPOR** (Responsable urbanisme et foncier à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI))
- **Joseph CESARO** (Maire de Valbonne, élu à la CASA, délégué à l'Eau et à l'Assainissement)
- **Jean-Philippe FRERE** (Vice-président de la Chambre d'Agriculture)
- **Marc MALFATTO** (Maire de Gréolières, élu à la CASA et délégué à la Gestion des Ressources en Eau dans le haut et moyen pays).

Questions du public :

- **Habitant d'Antibes** (membre d'un conseil syndical de copropriété, président d'un Comité de quartier)
- **Francine BEGOU PIERINI** (Présidente de l'ASEB AM, représentante du GADSECA)
- **Serge JOVER** (élu de la CASA et Conseillé Municipal de Villeneuve-Loubet, Président de l'ADEV)

L'ESSENTIEL :

Le territoire :

Le haut pays est divisé en deux entités : du côté est se trouve le SIEVI, qui assure la production d'eau et la distribution ; du côté ouest une régie « met en musique » la distribution de l'eau et des sources qui se trouvent sur le territoire. Les consommations pour les communes du haut pays peuvent être considérées comme étant marginales puisque nous arrivons sur des moyennes de 70 m³ foyer par an.

Le moyen pays compte un déficit endémique d'eau sur le côté ouest (Foulon), où il devient obligatoire d'acheter tous les étés de l'eau au SICASIL.

L'eau du littoral est puisée principalement dans les nappes phréatiques du Var.

La CASA n'est pas autonome en matière d'eau.

Eau et agriculture :

Quitter le réseau d'eau potable pour le monde agricole, est, pour le moment, inenvisageable, puisqu'il représente la seule modalité d'alimentation en eau pour certains exploitants. Le problème est que ce besoin en eau potable se cumule avec les besoins accrus, lors de la période de pic estival, cela crée, un potentiel « conflit d'usage ». Beaucoup d'anticipation est nécessaire pour poser le diagnostic du manque d'eau et choisir dans quelles zones il faudra intervenir en priorité pour éviter d'agir ensuite en crise.

Atelier CCI :

La Chambre d'Agriculture a animé un atelier qui s'appelle « sécurisation des besoins économiques ». Son objectif était de permettre au monde économique et agricole de s'approvisionner de façon durable et de pouvoir réfléchir à des solutions. Une vraie stratégie en 3 axes émane de ces travaux :

1. Améliorer la connaissance des usages de l'eau,
2. De nombreuses actions de pédagogie et de sensibilisation des acteurs économiques,
3. L'accompagnement aux économies d'eau.

La CASA et l'eau :

Du point de vue de la CASA, la sécurisation des besoins en eau prend corps avec un schéma directeur en cours d'élaboration. Il essaiera de répondre à l'ensemble des questions d'économie, de savoir à quel moment on peut perdre de l'eau et, surtout, à la question du renouvellement des réseaux pour que l'on n'ait plus de fuites.

Sur la partie économie :

- Fermeture des fontaines et bassins,
- Fontaines équipées de boutons-poussoirs.

Sur la partie ressource :

- Informations de la CASA liées à la production des sources et des consommations.

Tarification de l'eau :

Une action sociale pour les basses consommations et pour les gens qui pourraient se trouver en difficulté : des tarifs par consommation : moins de 40 m³, moins de 120 m³, etc. Plus on monte dans la catégorie évidemment, plus le tarif de l'eau est élevé. Cependant, le tarif doit rester le même pour tout le monde, l'eau étant un bien commun. La CASA tend à harmoniser la politique tarifaire de l'eau.

Tourisme :

La loi Climat et Résilience va nous imposer la sobriété en termes de consommation d'espace. Cela permettra à l'eau de se réinfiltrer. De plus, il faut que le tourisme devienne vertueux, et participe aux économies d'eau. La CCI a notamment monté un dossier de demande de

subventions auprès de l'Agence de l'eau. Cette subvention permettra de travailler sur l'ensemble de la filière tourisme avec des actions de sensibilisation, de pédagogie et d'accompagnements directs pour les entreprises.

Mutualisation :

Une proposition sur les plaines et sur la CASA d'une mutualisation sera faite. C'est-à-dire mettre des outils en place pour essayer d'impacter le moins possible le milieu naturel, de mutualiser un endroit donné, d'avoir la capacité de stocker et de redistribuer, pour le monde agricole et pour d'autres. De plus, cela donne de la visibilité pour les gens.

La mutualisation implique nécessairement une coordination très forte entre les différents acteurs. Il y a aujourd'hui une multitude d'acteurs, une multitude de réunions qui permettent de réfléchir. Que ce soit au niveau des départements, de l'État, au niveau des collectivités.

CLÔTURE

Conclusion par **Monsieur Bernard TOMASINI** Les questions, réponses, informations et discussions ayant eu lieu feront l'objet d'une communication aux élus le moment venu.

Tout cela fait l'objet de trois propositions. :

1. L'innovation, il faut être très innovants en la matière.
2. Les investissements, tout ce qui peut être fait en ce domaine coûte de l'argent.
3. L'éducation et la pédagogie des citoyens dans ce domaine.

Monsieur Jean-François CARRASCO rappelle l'anniversaire des 20 ans du CDD et les objectifs de ce colloque organisé par le CDD :

- Se saisir d'un sujet prégnant et partagé,
- L'opportunité de pouvoir échanger,
- La parole des pouvoirs publics et de l'Etat,
- La mise en avant des convictions associatives et philosophiques de chacun.